CONSULTATION SUR LES NIVEAUX D'IMMIGRATION

Évolution de l'immigration internationale au Québec depuis 1980

(3)

Québec

88-03362/

Évolution de l'immigration internationale au Québec depuis 1980

Cette publication a été éditée par la Direction des communications
du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
355, rue McGill
Montréal (Québec)
H2Y 2E8

Dépôt légal - 2e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-17444-5
ISSN 0831-0335
©Gouvernement du Québec, 1987

Le Québec a accueilli 130 159 immigrants internationaux entre 1980 et 1986, soit une moyenne annuelle de quelque 18 600 ressortissants étrangers. Cette moyenne se situe à l'intérieur d'une évolution à la baisse de l'immigration internationale observée au début de la décennie 70. Notons en effet que le nombre annuel moyen d'immigrants est passé de 35 800 entre 1965 et 1969 à 24 300 durant les années 1970-1974 et à 22 000 durant les années 1975-1979. Cette évolution n'est pas propre à la situation québécoise car la part des entrées internationales du Québec dans l'immigration canadienne se situe à 17,3% pour la période 1980-1986 alors que la moyenne de l'après-guerre se chiffre à 16,5%.

Si on procède à l'examen de l'évolution des volumes annuels au cours de la période (tableau 1), il faut souligner l'influence prépondérante de deux facteurs qui expliquent en grande partie les fluctuations observées: l'influence de la récession économique et l'occurrence de programmes spéciaux à caractère humanitaire. Ainsi, il faut rappeler le programme des réfugiés indochinois (les "boat people") débuté en 1979 et qui s'est poursuivi par la suite. Le programme spécial relatif aux Haïtiens qui a permis la régularisation de près de 4 000 personnes en 1981 et 1982. Le programme relatif aux Européens de l'Est aura aussi permis l'entrée importante de Polonais particulièrement en 1982.

Par ailleurs, la crise économique du début des années 80 et ses effets néfastes sur le marché du travail aura conduit à une baisse des volumes entre 1982 et 1985 avec un plancher en 1984 de 14 641 immigrants admis.

L'année 1986 aura, pour sa part, été marquée par une hausse annuelle de l'immigration de 30%, le volume des entrées atteignant 19 328. Cette augmentation est due à la volonté gouvernementale d'accroître le volume d'immigration et à l'admission aussi d'un nombre significatif de revendicateurs du statut de réfugié. Il faut en effet noter que 2 431 personnes ont été acceptées en 1986 en vertu du programme de l'examen administratif s'adressant aux revendicateurs résidant au Québec au 21 mai 1986.

TABLEAU 1

Répartition des immigrants admis au Québec et dans l'ensemble du Canada, 1980 - 1986*

Année	Québec	Canada	$\frac{\text{Immigration Québec}}{\text{Immigration Canada}} \times 100$
1980	22 538	143 117	15,7
1981	21 063	128 618	16,4
1982	21 331	121 147	17,6
1983	16 374	89 157	18,4
1984	14 641	88 239	16,6
1985	14 884	84 302	17,6
1986*	19 328	97 474	19,8
moyenne			
1980 - 1986*	18 594	107 436	17,3

* Données préliminaires pour 1986.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

La période 1980-1986 fait donc intervenir plusieurs éléments et il devient difficile de dégager l'évolution des caractéristiques et les tendances de l'immigration internationale, l'influence de certains programmes spécifiques devenant prépondérante lorsque l'on s'attache à une année ou à une variable en particulier. Sans abandonner complètement l'objectif de tracer l'évolution récente de l'immigration au Québec, la présente analyse portera surtout sur ce qui caractérise comme telle la période étudiée.

1. Les différents volets du programme d'immigration

L'analyse de la composition du mouvement d'immigration selon les catégories à l'admission n'est pas sans poser de difficultés en raison surtout de l'application de directives particulières reliées à certains programmes spéciaux.

La nouvelle Loi canadienne sur l'immigration de 1976, mise en application en avril 1978, a profondément changé la définition des catégories d'admission. Les immigrants sont maintenant admis selon trois catégories: les indépendants dont les parents aidés, la catégorie de la famille et les réfugiés. La première catégorie est régie par la grille de sélection tant québécoise que fédérale tandis que les deux dernières répondent à des principes sociaux et humanitaires, à savoir la réunification des familles et la solidarité à l'égard des personnes en situation de détresse. Il est important aussi de souligner que les directives régissant les critères de sélection pour les immigrants indépendants ont été maintes fois modifiées surtout en fonction de l'évolution de la demande du marché du travail.

Parmi les 130 159 immigrants internationaux accueillis au cours de la période 1980-1986, quelque 38% sont entrés au Québec en vertu du principe de la réunification familiale, 36% ont été classés dans la catégorie des immigrants indépendants, près de 8% dans celle des parents aidés et 18% ont été reconnus comme réfugiés au sens de la Convention ou comme appartenant à une catégorie désignée. (Tableau 2)

TABLEAU 2

Répartition des immigrants admis au Québec selon la catégorie, 1980 - 1986*

Année	Indépendants		Famille		Parents aidés		Réfugiés		Inf. non disponibles	Total (=100 %)
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%		
1980	5 759	25,6	7 423	32,9	1 272	5,6	8 084	35,9	-	22 538
1981	8 669	41,2	7 185	34,1	1 975	9,4	3 232	15,3	2	21 063
1982	8 798	41,3	7 814	36,6	1 533	7,2	3 186	14,9	-	21 331
1983	5 272	32,2	7 875	48,1	1 049	6,4	2 178	13,3	-	16 374
1984	4 487	30,7	6 353	43,4	1 596	10,9	2 205	15,1	-	14 641
1985	5 319	35,7	6 085	40,9	1 584	10,7	1 896	12,7	-	14 884
1986*	8 953	46,3	6 938	35,9	976	5,1	2 457	12,7	4	19 328
1980-1986*	47 257	36,3	49 673	38,2	9 985	7,7	23 238	17,8	6	130 159

* Données préliminaires pour 1986.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

A) La catégorie de la famille

L'importance de la catégorie de la famille pour l'ensemble de la période traduit bien la reconnaissance de la réunification familiale comme élément permanent de la politique d'immigration et l'apport de cette catégorie dans le mouvement global lorsque ce dernier se fait plus restrictif. Les membres de la catégorie de la famille ne sont pas en effet soumis à la grille de sélection et leur importance est fonction du nombre de demandes de parrainage présentées par les garants résidant au Québec.

La majorité de ce mouvement est constituée des conjoints et des enfants mineurs des répondants, soit près des deux-tiers pour la période 1980-1986. Environ 16% sont le fait de parents âgés de 60 ans et plus ou de moins de 60 ans si ces personnes sont incapables d'exercer un emploi rémunéré. Enfin, quelque 20% du mouvement répond à la possibilité pour les citoyens canadiens en vertu de la Loi de 1976 de faire venir leurs pères et mères de moins de 60 ans ainsi que les personnes à leur charge. (voir le tableau 3)

En 1986, l'importance relative de ce volet a diminué mais le poids des conjoints(tes) et enfants mineurs a progressé de façon notable alors que celui des parents de 60 ans et plus se situait à quelque 10%. Bref, même avec la baisse significative du flux annuel d'immigrants au cours de la présente décennie, la chaîne migratoire qui est constituée du mouvement familial ne s'est pas tarie.

Tableau 3

Répartition des immigrants de la catégorie de la famille admis au Québec selon les sous-catégories d'admission, 1980-1986*

Sous-catégorie	1980-1986* nombre	%	1986* nombre	%
Conjoint avec ou sans enfant non marié	21 424	43,1	3 555	51,2
Enfant non marié	6 604	13,3	961	13,9
Enfant de moins de 13 ans, sera adopté	783	1,6	145	2,1
Enfant orphelin	142	0,3	9	0,1
Fiancé avec ou sans enfant non marié	2 863	5,8	316	4,6
Indépendamment du lien de parenté	66	0,1	4	-
Parents de 60 ans et plus, ou de moins de 60 ans si ces personnes sont incapables d'exercer un emploi rémunéré	7 813	15,7	713	10,3
Parents de citoyen canadien et ses dépendants	9 978	20,1	1 235	17,8
Total	49 673	100,0	6 938	100,0

* Données préliminaires pour 1986.
Source: Direction de la recherche , M.C.C.I.

B) Les réfugiés et les programmes spéciaux

Le programme québécois se définit avec un objectif permanent d'accueil des personnes en situation de détresse au même titre qu'il reconnaît ses responsabilités à l'égard de la réunification familiale. La catégorie des réfugiés est cependant loin de rendre compte de l'ensemble des admissions consenties par le Québec pour des motifs humanitaires.

Au cours de la période, le Québec a admis à titre de réfugiés 23 238 personnes. Parmi les réfugiés dont l'information est disponible selon les sous-catégories, 20% ont été admis à titre de réfugié au sens de la Convention sans répondant; 45% dans les classes désignées sans répondant et 25% en vertu d'un parrainage. (tableau 4) Parmi les réfugiés au sens de la Convention, moins de la moitié (44%) ont été sélectionnés à l'étranger. Au cours de la période, il convient de souligner l'importance relative accrue du poids des réfugiés au sens de la Convention et la baisse réciproque des classes désignées. Ainsi en 1986, 43% étaient des réfugiés au sens de la Convention sans répondant et 22% des personnes membres de catégories désignées.

Par ailleurs, quelques 35 198 immigrants ont été admis dans le cadre des programmes spéciaux entre 1980 et 1986, soit 27% du flux total. Outre les principaux programmes humanitaires qui ont rejoint 14 364 Indochinois au cours de la période 1980-1986, 4 441 Européens de l'Est et 3 663 Haïtiens, ces programmes se sont adressés aussi notamment aux Latino-Américains (1 850) et aux Libanais (1 497). On y retrouve enfin en 1986 les 2 431 revendicateurs du statut de réfugié qui ont régularisé leur situation à la suite d'un examen administratif. (tableau 5)

TABLEAU 4

Répartition des immigrants de la catégorie des réfugiés admis au Québec selon les sous-catégories d'admission, 1980-1986*

Sous-catégorie	1980 - 1986* nombre	%	1986* nombre	%
Réfugiés selon la Convention				
- sans répondant	4 548	20,0	1 027	43,0
- avec répondant	91	0,4	22	0,9
- parrainage	320	1,4	110	4,6
- handicapés	20	0,1	8	0,3
Classes désignées				
- sans répondant	10 125	44,7	537	22,5
- avec répondant	1 262	5,6	147	6,2
- parrainage	5 517	24,3	502	21,0
- handicapés	793	3,5	37	1,5
Total	22 676	100,0	2 390	100,0

* Données préliminaires pour 1986.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

TABLEAU 5

Répartition des immigrants admis au Québec dans le cadre de programmes spéciaux, 1980-1986*

Programme spécial	1980		1981		1982		1983		1984		1985		1986*		1980-1986*	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Réfugiés au sens de la Convention	196	2,4	205	3,8	481	10,3	692	20,1	1 001	27,6	1 028	29,9	1 101	17,4	4 704	13,4
. sélectionnés au Canada	133	1,6	136	2,5	306	6,6	300	8,7	511	14,1	579	16,9	681	10,8	2 646	7,5
. sélectionnés à l'étranger	63	0,8	69	1,3	175	3,7	392	11,4	490	13,5	449	13,0	420	6,6	2 058	5,9
Programmes relatifs																
. aux Indochinois	7 473	89,8	2 374	44,1	1 522	32,5	1 009	29,3	861	23,8	442	12,9	683	10,8	14 364	40,8
. aux Européens de l'Est	367	4,4	631	11,7	1 295	27,7	773	22,5	455	12,6	403	11,7	517	8,2	4 441	12,6
. aux Haïtiens	2	0,0	1 989	36,9	1 289	27,5	312	9,1	38	1,1	27	0,8	6	0,1	3 663	10,4
. aux revendicateurs du statut de réfugié-examen administratif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 431	38,5	2 431	6,9
. aux Latino-Américains	14	0,2	13	0,2	24	0,5	438	12,7	367	10,1	529	15,4	465	7,4	1 850	5,3
. aux Libanais	182	2,2	14	0,3	10	0,2	71	2,1	269	7,4	428	12,5	523	8,3	1 497	4,2
. aux domestiques (régularisation du statut)	-	-	-	-	2	0,0	115	3,3	263	7,3	148	4,3	149	2,3	677	1,9
. aux Iraniens	-	-	-	-	3	0,1	18	0,5	296	8,2	167	4,9	174	2,7	658	1,9
. aux Sri Lankais	-	-	-	-	-	-	3	0,1	47	1,3	85	2,5	24	0,4	159	0,4
Autres programmes	84	1,0	138	2,6	40	0,9	3	0,1	10	0,3	169	4,9	246	3,9	690	2,0
Information non disponible	3	0,0	19	0,4	15	0,3	7	0,2	12	0,3	8	0,2	-	-	64	0,2
Total, programmes spéciaux	8 321	100,0	5 383	100,0	4 681	100,0	3 441	100,0	3 619	100,0	3 434	100,0	6 319	100,0	35 198	100,0
Part des immigrants admis en vertu d'un programme spécial dans l'immigration totale	36,9		25,6		21,9		21,0		24,7		23,1		32,7		27,0	

* Données préliminaires pour 1986.

Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

Parmi les 35 198 immigrants rejoints en vertu des programmes spéciaux, la catégorie des réfugiés a été attribuée à 23 238 d'entre eux, soit deux personnes sur trois leur permettant de bénéficier des mesures spéciales d'aide à l'accueil et à l'établissement. Les autres ont été classés soit comme immigrants indépendants (9 527), soit comme parents aidés (1 784) ou encore soit comme membres de la catégorie de la famille (644). (tableau 6)

Les programmes spéciaux ne couvrent pas par ailleurs tous les cas humanitaires; certains immigrants admis en vertu de l'article 18c de la réglementation québécoise ne se retrouvent pas nécessairement en effet à l'intérieur de ces programmes.

TABLEAU 6

Répartition des immigrants admis au Québec dans le cadre de programmes spéciaux selon la catégorie, 1980-1986*

Année d'admission	Catégorie d'immigrants									TOTAL (=100%)
	Réfugiés		Famille		Parents aidés		Indépendants		Inf. non disponibles	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%		
1980	8 036	96,6	43	0,5	108	1,3	131	1,6	3	8 321
1981	5 233	60,1	52	1,0	76	1,4	2 003	37,2	19	5 383
1982	3 180	67,9	63	1,4	103	2,2	1 315	28,1	20	4 681
1983	2 114	61,4	142	4,1	249	7,3	861	25,0	75	3 441
1984	2 201	60,8	117	3,2	348	9,6	942	26,0	11	3 619
1985	1 869	54,4	101	2,9	473	13,8	944	27,5	47	3 434
1986*	2 435	38,5	126	2,0	427	6,8	3 331	52,7	-	6 319
Total 1980-1986*	23 068	65,6	644	1,8	1 784	5,1	9 527	27,1	175	35 198

* Données préliminaires pour 1986.

Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

C) Les immigrants indépendants

C'est chez les immigrants indépendants que l'on observe le plus l'effet de la baisse du volume d'immigration à cause surtout des mesures restrictives pratiquées à l'endroit des travailleurs sélectionnés. Cependant 27% des immigrants admis à l'intérieur des programmes humanitaires se retrouvent classés dans la catégorie des indépendants ce qui permet à cette catégorie de maintenir son importance à environ 36% de l'ensemble du volume d'immigration admis au cours de la période.

Cette catégorie est constituée majoritairement du groupe des autres indépendants et des personnes à charge qui les accompagnent soit 34 942 personnes entre 1980 et 1986. Cette sous-catégorie comprend entre autres les travailleurs sélectionnés avec ou sans emploi réservé et les cas de dérogation pour motifs humanitaires ou autres. Les travailleurs autonomes avec 6 170 immigrants représentent 13% de la catégorie des indépendants, les entrepreneurs avec 4 348 personnes quelque 9% et les retraités avec 1 797 immigrants environ 4%. Il convient de souligner de façon particulière l'augmentation importante des immigrants entrepreneurs au cours de la présente décennie et particulièrement depuis 1985, leur nombre dépassant le millier durant les deux dernières années alors qu'il était à peine d'une centaine en 1980 et 1981. (tableau 7)

La sous-catégorie des parents aidés a pour sa part maintenu jusqu'en 1985 un volume d'admissions variant entre 1 000 et 2 000. Il faut préciser que plusieurs candidats qui ont des parents au Québec disposés à les aider ne sont pas automatiquement admis dans cette sous-catégorie puisqu'ils doivent être soumis d'abord à la grille de sélection, et que, s'ils obtiennent un résultat suffisant, ils sont alors admis dans la sous-catégorie des autres indépendants. En outre, l'élargissement de la catégorie de la famille aux parents de moins de 60 ans de citoyens canadiens a aussi un effet sur le nombre de personnes

TABLEAU 7

Répartition des immigrants indépendants admis au Québec selon la sous-catégorie d'admission, 1980-1986*

Sous-catégorie	1980 - 1986*		1986*	
	nombre	%	nombre	%
Entrepreneurs	4 348	9,2	1 608	18,0
Travailleurs autonomes	6 170	13,1	659	7,4
Retraités	1 797	3,8	289	3,2
Autres indépendants	34 942	73,9	6 397	7,4
Total	47 257	100,0	8 953	100,0

* Données préliminaires pour 1986.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

qui n'ont plus à poser leur candidature à ce titre. Cette sous-catégorie est par contre elle aussi utilisée lors de l'admission d'immigrants en vertu de programmes spéciaux. La venue moins nombreuse des parents vietnamiens explique en grande partie la fluctuation observée en 1986 alors que le nombre de parents aidés est passé de quelque 1 600 en 1984 et 1985 à 976 en 1986.

2. Quelques caractéristiques de l'immigration

La présente section ne prétend pas faire un portrait de l'immigration accueillie au Québec depuis le début de la décennie. Uniquement trois caractéristiques seront présentées ici, la provenance, la connaissance du français et de l'anglais et les travailleurs selon le grand groupe professionnel. Il convient toutefois de souligner que l'immigration internationale admise au Québec se caractérise par une forte stabilité au niveau de l'âge, de la région de destination et de la répartition selon le sexe. Ainsi, historiquement, les immigrants se sont établis essentiellement dans la région de Montréal à plus de 85%, se distribuent également entre les sexes, présentent une moyenne d'âge entre 26 et 30 ans et une structure d'âge relativement jeune avec une concentration chez les jeunes adultes. En termes de scolarité, ils présentent en général un profil avantageux mais caractérisé par une concentration aux extrêmes: une part relativement importante de peu scolarisés (avec moins de sept ans de scolarité) et une part relativement plus importante de très scolarisés (avec une moyenne de 15 ans de scolarité).

A) Provenance des immigrants

Pour l'ensemble de la période 1980-1986, Haïti se classe au premier rang des pays de naissance avec près de 16 000 nouveaux immigrants, soit 12% du volume global. Au deuxième rang se retrouve le Vietnam avec près de 12 000 personnes et 9% de l'ensemble. Ensuite, seuls la France et le Kampuchea ont fourni

plus de 5 000 immigrants; on retrouve le Liban et les États-Unis avec quelque 4 000 personnes. Viennent enfin par ordre d'importance le Royaume-Uni, l'Inde, la Pologne, l'El Salvador, la Chine populaire, le Maroc, le Portugal, le Laos et l'Iran.

Tout au cours de ces années, l'ordre des principaux pays a beaucoup varié, à l'exception de Haïti qui se retrouve systématiquement au premier ou second rang, et du Vietnam qui s'est maintenu dans les cinq premiers. Mentionnons que la décennie 80 continue la diversification des provenances et la moins forte concentration relative par rapport aux principaux pays d'origine. De façon générale, l'immigration en provenance des pays méditerranéens de l'Europe n'a cessé de s'affaiblir; quant à la France, aux États-Unis et à l'Inde, leur place respective est demeurée sensiblement la même; par contre, le Royaume-Uni ne figure plus parmi les 15 principaux pays en 1986. Par ailleurs, Hong-Kong et le Sri Lanka sont apparus dans cette liste pour la première fois au cours des récentes années. (tableau 8)

B) Connaissance du français et de l'anglais

La réglementation et la pratique en matière de recrutement et de sélection favorisent l'établissement au Québec de candidats à l'immigration qui connaissent le français (grille de sélection, bureaux à l'étranger, pratiques de recrutement). Cependant le critère de la connaissance de la langue française n'est pas un facteur éliminatoire ou même déterminant dans la sélection des candidats d'une part en raison du principe de la non-discrimination et, d'autre part, compte tenu de la priorité accordée à certains autres objectifs (réunification familiale, engagements humanitaires et caractéristiques socio-professionnelles des requérants indépendants). Toutefois, le pointage actuellement accordé à la connaissance de la langue française démontre la volonté d'inciter la venue d'immigrants connaissant le français au Québec: 15 points accordés pour le requérant principal et quatre points additionnels pour la connaissance du français chez le conjoint. Le candidat ayant une connaissance de l'anglais se voit, quant à lui, attribuer un maximum de deux points.

Les immigrants admis au cours de la période 1980-1986 se répartissent ainsi en fonction de leur connaissance du français et de l'anglais au moment de leur entrée au Québec: 40% déclaraient ignorer ces deux langues, 26% connaissaient uniquement le français, 22% uniquement l'anglais et 11% le français et l'anglais. Au cours de la période, la répartition a subi certaines modifications importantes. On observe, en effet, un accroissement significatif du poids relatif des immigrants ne connaissant que l'anglais tout au cours de la période; cependant, la hausse observée en 1986 est en grande partie attribuable au programme administratif concernant la régularisation des revendicateurs. A l'inverse, les personnes déclarant connaître le français seulement diminuent surtout depuis 1984. Finalement, le poids et les effectifs des immigrants ne connaissant ni le français ni l'anglais demeurent relativement stables. (tableau 9)

TABLEAU 9

Répartition des immigrants admis au Québec selon la connaissance du français et de l'anglais, 1980-1986*

Année	Français seulement		Français et anglais		Anglais seulement		Ni français ni anglais		Inf. non disponibles	Total (=100%)
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%		
1980	4 669	20,7	1 856	8,3	4 048	18,0	11 937	53,0	28	22 538
1981	6 456	30,8	2 095	10,0	4 061	19,3	8 375	39,9	76	21 063
1982	6 773	31,8	2 455	11,5	4 098	19,2	7 964	37,4	41	21 331
1983	5 352	32,7	1 773	10,8	3 454	21,1	5 795	35,4	-	16 374
1984	3 523	24,1	1 777	12,1	3 555	24,3	5 786	39,5	-	14 641
1985	3 640	24,5	2 013	13,5	3 744	25,1	5 487	36,9	-	14 884
1986*	4 009	20,7	2 707	14,0	5 909	30,6	6 647	34,4	56	19 328
1980-1986*	34 422	26,4	14 676	11,3	28 869	22,2	51 991	39,9	201	130 159

* Données préliminaires pour 1986.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

C) Travailleurs immigrants

Environ 46% des immigrants admis au Québec entre 1980 et 1986 avaient l'intention au moment de leur arrivée de se joindre au marché du travail québécois, soit 59 410 travailleurs immigrants. Cette proportion est restée relativement stable au cours de la période et représente une baisse significative par rapport aux décennies antérieures alors que l'immigration fournissait une part plus importante de travailleurs immigrants. Ce changement est essentiellement dû à la composition du flux migratoire.

Pour sa part, les taux d'activité projetés(1) des travailleurs immigrants qui se situent en moyenne à 59% sont aussi fortement à la baisse comparativement à ceux du début des années 70. Il faut voir là l'effet du programme et aussi l'influence du marché du travail québécois. Par ailleurs, il faut aussi être prudent dans l'interprétation de cette donnée car les taux d'activité projetés sous-estiment la réalité dans la mesure où les personnes peuvent modifier leur comportement par rapport au marché du travail. D'ailleurs, l'année 1986 illustre ce phénomène avec une hausse sensible des taux d'activité alors qu'une proportion non négligeable de l'immigration en âge de travailler est sur le territoire québécois depuis un certain temps déjà. (tableau 10)

Cinq grands groupes professionnels rassemblent quelque 64% des travailleurs immigrants admis depuis 1980. On retrouve au premier plan, le groupe résiduel constitué majoritairement de nouveaux travailleurs (24%), viennent ensuite les travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation (12%), les travailleurs spécialisés dans les services (12%), le personnel administratif (9%) et les travailleurs spécialisés dans les sciences naturelles, techniques et mathématiques (8%).

(1) Proportion des immigrants admis comptant se joindre à la population active par rapport aux immigrants de 15 ans et plus.

TABLEAU 10

Répartition des travailleurs admis au Québec et taux d'activité projeté (1), 1980 - 1986*.

Année	Nombre	% de l'immigration	Taux d'activité projeté [1]
1980	9 889	43,9	58,1
1981	9 906	47,0	59,8
1982	10 008	46,9	60,3
1983	6 765	41,3	54,1
1984	6 564	44,8	56,9
1985	6 670	44,8	57,0
1986*	9 608	49,7	62,3
TOTAL 1980-1986*	59 410	45,6	58,5

* Données préliminaires pour 1986.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

(1) Proportion des immigrants admis comptant se joindre à la population active par rapport aux immigrants de 15 ans et plus.

TABLEAU 11

Répartition des travailleurs immigrants admis au Québec selon le groupe d'emploi projeté, 1980-1986*

Groupe d'emploi projeté, C.C.D.P[1]	1980 - 1986*		1986*	
	nombre	%	nombre	%
. Entrepreneurs[2]	1 347	2,3	495	5,2
. Direction, administration	2 509	4,2	411	4,3
. Sciences naturelles, tech. et math.	4 484	7,5	494	5,1
. Sciences sociales	589	1,0	98	1,0
. Membres du clergé et ass.	515	0,9	90	0,9
. Enseignement	2 083	3,5	271	2,8
. Personnel médical	1 740	2,9	277	2,9
. Domaine artistique et littéraire	1 414	2,4	196	2,0
. Sports et loisirs	97	0,2	16	0,2
. Personnel administratif	5 050	8,5	667	6,9
. Vente	2 610	4,4	403	4,2
. Services	7 191	12,1	1 463	15,2
. Agriculture, pêche, forêts, mines	1 429	2,4	124	1,3
. Industrie de transformation	1 549	2,6	346	3,6
. Usinage	1 767	3,0	193	2,0
. Fabrication, montage et réparation	7 384	12,4	1 141	11,9
. Bâtiment	1 785	3,0	360	3,7
. Transports	747	1,3	101	1,1
. Manutention	716	1,2	314	3,3
. Autres ouvriers qualifiés	303	0,5	48	0,5
. Travailleurs non classés ailleurs	14 101	23,7	2 100	21,9
Total, tous les groupes	59 410	100,0	9 608	100,0

* Données préliminaires pour 1986.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

(1) Classification canadienne descriptive des professions.
(2) Le nombre d'entrepreneurs indiqué ici ne correspond pas à la somme totale des entrepreneurs admis au Québec pour la période car plusieurs ont été classés dans un autre groupe d'emploi projeté de la C.C.D.P.

Plusieurs modifications sont survenues au cours des dernières décennies dans la répartition des travailleurs immigrants selon l'emploi projeté. En effet, certains groupes professionnels plus spécialisés ont perdu du terrain au profit des groupes moins spécialisés. Ainsi, de 1975 à 1977, plus du tiers des travailleurs immigrants comptaient occuper des emplois professionnels alors que cette proportion a fléchi à 30% en 1978 et à environ 25% entre 1980 et 1986. À l'inverse, le groupe des travailleurs non classés ailleurs a connu une forte progression passant de 6% de 1975 à 1977 à 11% en 1978 et à 24% en moyenne de 1980 à 1986.

Par ailleurs, le volume des admissions de la catégorie des entrepreneurs de la Classification canadienne descriptive des professions a fortement progressé au cours de la période et représentait en 1986 plus de 5% du flux total des travailleurs immigrants.